

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAÎSSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : Un An..... 7 fr.
Six Mois..... 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39 ♦ Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus ♦ Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur
DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

FACULTÉS DE PROVINCE ET DE PARIS

On sait l'esprit d'initiative et d'entreprise dont nos jeunes universités font preuve ; mais l'entreprise et l'initiative ne vont point sans susciter la rivalité, et c'est ainsi que concourent, pour avoir plus d'enseignements divers, plus d'étudiants, plus de boursiers, les Facultés de province et les Facultés de Paris. Voici un nouvel épisode de cette concurrence :

M. Clédat, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, écrivait récemment : « Nous avons toujours le souci de maintenir dans les Universités de province la préparation des professeurs de l'enseignement secondaire qui nous a été confiée, en 1877, quand le Parlement a créé les bourses d'enseignement supérieur, principalement pour les Facultés des départements. » Et il ajoutait :

« Or, depuis 1904, il est attribué chaque année trente-cinq boursiers de « lettres » à l'Université de Paris et une vingtaine à l'ensemble des Universités de province. Comme le disait M. Steeg : « En retournant la proportion on donnerait encore à Paris la part du lion. » A la veille de quitter le ministère, M. Maurice Faure avait signé un arrêté établissant une répartition plus équitable ; mais les bureaux, dont il avait dû vaincre la résistance, ont profité du changement de ministère pour faire rétablir l'ancien chiffre. »

Nous avons ouvert une enquête sur la question soulevée par M. Clédat. En voici les résultats :

C'est un arrêté du 5 novembre 1877 qui institua les « boursiers de Faculté ». Chaque Faculté avait son concours propre pour l'obtention de bourses, et ses boursiers. Ce régime fut radicalement modifié en 1904. Le décret du 10 mai en effet remplaça les concours régionaux par un concours unique, commun à tous les candidats à l'Ecole normale supérieure et aux boursiers de licence. Il fut entendu que les élèves externes de l'Ecole normale supérieure étant, en fait, des boursiers des Facultés de Paris, tous les boursiers de licence seraient nommés près les Facultés de province. « J'estime, écrivait alors le ministre, M. Chaumié, que les principales dispositions du nouveau décret concilient tous les intérêts qui étaient en cause. »

Le régime de 1904 a cependant provoqué les plaintes de Facultés de province. On a vu combien le distingué doyen de la Faculté des lettres de Lyon regrettait le régime de 1877. Faut-il donc revenir en arrière ? C'est la question que nous avons posée à la personne la mieux qualifiée pour nous répondre, M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur.

« D'abord, nous a-t-il répondu, ce n'est point une vingtaine de boursiers de licence que nous envoyons aux Facultés des départements, c'est pour cette année 32 boursiers. A ce nombre, il convient d'ajouter les boursiers de diplômes d'études supérieures et les boursiers d'agrégation ; ces jeunes gens, qu'il ne faudrait pas oublier, reçoivent leurs bourses par la proposition de la Faculté où ils ont subi les épreuves de la licence et après avis du Comité consultatif de l'enseignement public. Cherchez donc ces chiffres, et vous pourrez ainsi comparer le nombre de boursiers nommés près les Facultés des départements par application des décrets du 10 mai 1904 et du 24 juillet 1910, et le nombre de boursiers nommés sous le régime antérieur. »

Nous avons fait cette étude — M. Clédat parlant des Facultés des lettres — pour ces Facultés. Nous avons les chiffres. Les voici :

La Faculté des lettres de Paris, en 1903-1904, comptait 17 boursiers de licence (1^{re} année) et 33 boursiers d'agrégation (1^{re} année), auxquels il convient d'ajouter les 20 élèves de la promotion de l'Ecole normale supérieure (lettres) pour avoir le chiffre total des boursiers et normaux de Paris (lettres), soit 70. Le chiffre était de 64 l'année suivante, 1904-1905 (16 boursiers de licence, 1^{re} année ; 20 boursiers d'agrégation, 1^{re} année ; 28 normaux (lettres)).

Or depuis 1905 l'Université de Paris ne reçoit plus que sa promotion de normaux (internes et externes), soit trente-cinq jeunes gens. Loin d'avoir gagné, pour le nombre des boursiers, avec le régime de 1904, elle a perdu : 35, au lieu de 64 et de 70. Exactement, en 1912, elle n'a plus que la moitié de ses boursiers de 1904.

Et les Facultés des départements ? Ne reçoivent-elles qu'une vingtaine de boursiers ?

En 1910-1911, elles comptaient 25 boursiers de licence (1^{re} année), dont 11 à Lyon ; 53 boursiers de diplôme d'études supérieures, dont 11 à Lyon, et 56 boursiers d'agrégation, dont 15 à Lyon, soit au total 134 boursiers « de lettres », dont 37 à Lyon — tandis qu'avec ses normaux (lettres), ses seuls boursiers, Paris n'en comptait que 35.

En 1911-1912, les Facultés des départements comptaient 22 boursiers de licence (1^{re} année), dont 10 à Lyon ; 24 boursiers de diplôme d'études supérieures, dont 4 à Lyon ; 53 boursiers d'agrégation, dont 16 à Lyon, soit au total 99 boursiers « de lettres », dont 30 à Lyon — Paris ne recevant que ses 35 normaux (lettres).

Le travail de répartition pour l'année scolaire 1912-1913 n'est pas encore terminé.

« Mais, ajoute M. Bayet, il est un autre côté de la question, et des plus intéressants. De l'aveu des doyens des Facultés, les boursiers recrutés d'après le régime de 1904 sont, d'une façon générale, mieux préparés aux études d'enseignement supérieur que ceux du régime antérieur. J'en trouve la preuve dans ce fait que les succès des Facultés de province aux divers concours d'agrégation sont bien plus nombreux depuis quelques années. La Faculté de Lyon, puisque c'est elle qui a été mise en cause, est devenue notamment un centre très important d'études historiques ; des étudiants de diverses parties de la France qui veulent se préparer à l'agrégation d'histoire et de géographie demandent à lui être attachés. Au cours des dernières années, Lyon a eu quatre fois le premier reçu à cette agrégation, et presque chaque année, trois ou quatre de ses étudiants en histoire deviennent agrégés. »

Quant à la réforme que devait faire un ministre récent de l'instruction publique, et dont parle M. Clédat dans sa lettre, nous croyons savoir qu'un projet avait été mis, en effet, à l'étude : il était question de diminuer de quelques unités la promotion annuelle des deux sections de l'Ecole normale supérieure. Le projet n'a pas eu de suite, précisément en raison des considérations que nous venons de résumer.

(Le Temps.)

RECHERCHES SCIENTIFIQUES

L'Académie des sciences vient de recevoir du ministère de l'instruction publique le rapport sur les travaux entrepris au moyen des subventions de la caisse des recherches scientifiques. Les savants de notre région y ont pris une part importante. Citons notamment :

M. Fernand Arloing, agrégé près de la Faculté de médecine et pharmacie de l'Université de Lyon : la vaccination antituberculeuse ; M. J. Cluzet, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon : radiographie instantanée des organes thoraciques en mouvement ; M. A. Conte, chef des travaux de zoologie à la Faculté des sciences de Lyon : études avec les races de ver-à-soie ; M. Jules Courmont, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon : la vaccination antityphoïdique et immunisation antituberculeuse ; M. Paul Courmont, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon : l'anaphylaxie dans les maladies infectieuses.

M. Fabre, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon : l'amélioration de la mortalité et de la morbidité par la fièvre puerpérale ; M. Guillemard, agrégé près la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon : l'action physiologique du climat de grande altitude ; M. Hugoumenq, doyen de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon : recherches biologiques ; M. H. Linnossier, agrégé près la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon en colla-

boration avec M. Lemoine, médecin en chef du Val de Grâce : la toxicité des aliments d'origine animale et leur action sur la fonction rénale ; M. R. Lépine, professeur honoraire à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon : la respiration rénale ; M. Maignon, professeur de physiologie à l'école vétérinaire de Lyon : recherches biologiques ; M. Joseph Nicolas, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon : recherches sur la syphilis et la tuberculose.

M. Th. Nogier, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, radiographie intensive de précision ; M. Panisset, professeur à l'Ecole vétérinaire de Lyon, prophylaxie de la diarrhée des veaux ; M. Pollicard, chef des travaux à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon : physiologie du rein ; M. Cl. Regaud, agrégé près la Faculté de médecine et de pharmacie : l'action des rayons de Roentgen ; M. Rollet, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon : tuberculose primitive des voies lacrymales ; M. J. Teissier, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon : sérothérapie des néphrites ; M. E. Weill, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon : recherches sur le lait albumineux ; M. Jules Courmont, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon : analyse bactériologique des eaux ; M. Charles Depéret, doyen de la Faculté des sciences de Lyon, fouilles paléontologiques.

NOS FACULTÉS

Faculté de Droit

La séance particulière de rentrée de la Faculté de Droit aura lieu le lundi 4 novembre, à 9 heures du matin.

Les cours commenceront le mardi 5 novembre.

Le registre d'inscriptions pour la première trimestre sera ouvert du 21 octobre au 3 novembre inclusivement.

Les bacheliers reçus à la session d'octobre, les étudiants qui ne passent qu'en novembre les examens correspondant aux quatrième, huitième et douzième inscriptions seront admis à s'inscrire après leur réception ; il leur sera accordé, à cet effet, un délai qui ne peut dépasser huit jours.

Les demandes de dispense du droit d'inscription devront parvenir à la Faculté avant le 1^{er} novembre.

La première session d'examen aura lieu du 5 au 15 novembre.

ASILE DE BRON

Le lundi 11 novembre s'ouvrira un concours pour deux places d'internes titulaires en pharmacie et deux places d'internes suppléants, à l'Asile départemental d'aliénés à Bron (Rhône).

Le traitement annuel varie de 1.350 fr. à 1.750 francs.

Les internes bénéficient du petit déjeuner du matin et du repas de midi.

L'internat de garde est logé et nourri.

Pour s'inscrire et pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire de l'Asile.

Service de Santé militaire

Par décision du 18 octobre 1912, le ministre de la guerre a fixé le prix du trousseau des aspirants qui sont entrés à l'Ecole du service de santé en 1912 :

A 1.106 fr. 40 pour les élèves entrant en quatrième division ;

A 997 fr. 06 pour les élèves entrant en troisième division ;

A 788 fr. 78 pour les élèves entrant en deuxième division.

STATISTIQUE UNIVERSITAIRE

Dans les lycées, comme chaque année, les provinciaux ont dressé leurs bilans de rentrée. A peu près partout, et notamment à Charlemagne, à Montaigne, à Henri IV à Carnot, au petit Condorcet, à Lakanal, à Michelet, le mouvement se maintient ou s'accroît. Les classes « sans latin » continuent à voir baisser leurs effectifs ; au contraire, en certains lycées, il faut créer de nouvelles classes « avec latin » ; les anciennes ne suffisent plus. Et cette « réaction » salutaire ne se manifeste pas qu'à Paris. Les mêmes résultats sont observés à Marseille et à Bordeaux. Tant il est vrai qu'il ne faut jamais désespérer du succès des bonnes causes. Comme disait Dumas, il n'y a qu'à regarder, et à attendre.

Autre remarque bien intéressante : les lycées qui s'étaient vus, depuis une vingtaine d'années, de plus en plus désertés par la clientèle des internes, recommencent à en recevoir l'internat a cessé d'être méprisé et détesté. A trois lycées de filles, des internes seront annexés cette année, sur la demande des parents.

(Le Figaro.)

LES ŒUVRES D'ÉDUCATION LAIQUE

Du Sud-Est

Le Congrès des Œuvres d'éducation laïque du Sud-Est s'ouvrira à Lyon les 2 et 3 novembre 1912, sous les auspices de la Ligue Française de l'Enseignement.

Dans le rapport préalable présenté au Congrès par M. Alphonse Amieux, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Lyon, les quatre questions suivantes sont examinées :

- 1° Les dangers qui entourent l'adolescent ;
- 2° Quelles sociétés laïques s'occupent de l'adolescent ?
- 3° Comment devrait être comprise la direction de l'adolescence ?
- 4° Les sanctions.

Le Congrès, sur chacune de ces questions, émet les vœux suivants :

Sur la première question :

1° Que l'Etat fasse plus rigoureusement appliquer l'article 330 du Code pénal pour réprimer l'apparition des publications pornographiques ou immorales, ou la production en public de scènes ou de costumes de nature à outrager la pudeur ou les bonnes mœurs ;

2° Que l'on applique strictement les lois concernant la réglementation des débits de boissons (heures d'ouverture et de fermeture), interdiction de l'existence dans les débits de boissons de salles spéciales dites salles de fond, salles cachées, etc. ;

3° Que les pouvoirs publics veillent à l'application rigoureuse de la loi du 23 janvier 1873 sur l'ivresse publique ;

4° Qu'il applique strictement les lois concernant l'obligation scolaire ;

5° Qu'on crée un enseignement obligatoire post-scolaire, dont le programme comportera tout à la fois des notions d'instruction générale et des notions d'éducation professionnelle ; que ces cours soient confiés à des instituteurs spéciaux et donnés dans des locaux ad hoc ;

6° Qu'à la campagne soient créés des cours d'agriculture professés par des spécialistes, étant expliqué que les cours seront obligatoires, que l'enseignement théorique aura lieu l'hiver et que les cours d'été seront assurés au moyen d'un roulement de professeurs chargés d'une série de cours, dont les programmes seraient à déterminer suivant les régions ;

7° Que des cours d'hygiène, de puériculture et d'enseignement ménager seront organisés soit dans les villes, soit dans les campagnes ;

8° Que dans les programmes à élaborer sera compris un enseignement moral destiné à éveiller chez le jeune homme et la jeune femme le respect de la personnalité d'autrui, de la sienne propre et la conscience de leurs devoirs de citoyen.

Que ces cours de morale devront comporter un véritable enseignement sexuel prévenant l'adolescence des dangers auxquels l'inconduite l'exposerait.

9° Que des cours d'éducation physique soient créés pour les jeunes gens et les jeunes filles.

Sur la deuxième question :

1° Que les pouvoirs publics réservent aux « Petites A » laïques l'enseignement obligatoire de l'éducation physique de l'adolescent ;

2° Que les « Petites A » laïques aient seules le droit de décerner un diplôme de fréquentation dont il sera tenu compte par le jury chargé d'examiner l'adolescent à l'époque de sa majorité ;

3° Que chaque « Petite A » soit soutenue par l'existence d'un patronage laïque ou d'un Comité dont l'organisation sera permanente ;

4° Que toutes les « Petites A » d'une région soient groupées en fédérations chargées de servir d'intermédiaires entre elles et les pouvoirs publics et de leur signaler les différentes institutions dont l'existence pourrait aider à leur développement.

Sur la troisième question :

1° L'enfant doit rester à l'Ecole primaire jusqu'à 13 ans ;

2° Il est souhaitable que le Parlement vote au plus tôt les lois sur l'organisation de l'enseignement professionnel ;

3° Il est souhaitable que l'enseignement post-scolaire soit à la fois général et théoriquement professionnel.

4° L'éducation physique doit être obligatoire pour tous les adolescents jusqu'à leur majorité ;

5° Cet enseignement sera réservé aux associations post-scolaires qui, seules, auront le droit de délivrer un certificat de fréquentation ;

6° Il est souhaitable de créer pour la jeune fille un enseignement ménager ou fermier, et à la ville et à la campagne, un enseignement d'hygiène et de puériculture obligatoire.

Sur la quatrième question :

1° Que l'examen pour la délivrance du certificat d'étude post-scolaire soit subi par tous les jeunes gens à l'âge de 20 ans ;

2° Qu'à défaut de ce certificat, le jeune homme soit contraint de suivre les cours entre le conseil de révision et l'incorporation ;

3° Que les faveurs (permissions, avancement, etc.), soient réservées, au régiment, aux titulaires de ce certificat et que les autres en soient exclus ;

4° Que les « Petites A » entrent en relations avec les sociétés pour l'éducation et l'instruction des enfants arriérés ou anormaux ;

5° Que l'on étudie la question de savoir s'il ne serait pas possible d'accorder certains avantages pécuniaires ou matériels, au moment de leur mariage, aux jeunes filles munies de leur certificat d'études post-scolaires.

LISTE DES RAPPORTS ADRESSÉS AU RAPPEUR PRÉALABLE

MM.

Anonyme (signé : Un Congressiste).
E. Aimot, membre de l'A. E. S. Pour l'adolescence.

C. Bador, président de la Fédération des Sociétés d'Anciens Elèves des Ecoles publiques du département du Rhône.

Julien Ray, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.

F. Grand, instituteur à Tain.

Maret, rapport sur la question présentée au Congrès des œuvres d'éducation laïque du Sud-Est, organisé par la Fédération départementale des Ecoles publiques du Rhône.

J. Bourdillon père, président de la Délégation cantonale du 4^e arrondissement de Lyon.

J. Bourdillon fils, inspecteur primaire à Thonon (Haute-Savoie).

A. Fournier, professeur de musique dans les écoles primaires.

Gaudinard.

A. Chenavas, secrétaire de la Société d'Encouragement aux Ecoles laïques de Saint-Genis-Laval (Rhône).

Auguste Besse, administrateur de la Société d'Echange International des Enfants.

Mmes
Varlet, directrice de l'Ecole normale d'Instituteurs de Lyon.

Lucie Lebois, institutrice-adjointe à l'Ecole de filles de Saint-Sauveur-en-Rue (Loire).

Héva Marcel, directrice de crèche municipale à Lyon.

Elisabeth Tarpin, institutrice-adjointe à Lyon

ORDRE DES TRAVAUX

Le Congrès se réunira à Lyon, au Palais du commerce, place de la Bourse.

Le samedi 2 novembre. — A 9 heures précises du matin, formation des Commissions ; à 10 heures, séance plénière d'ouverture ; à 2 heures de l'après-midi, séance des Commissions ; à 4 heures, deuxième séance plénière.

Le dimanche 3 novembre. — A 9 heures du matin, séance plénière de clôture ; à midi et demie, banquet chez Duplessy, établissement du Pré-au-Clerc, cours Vitton, 79. Prix, 3 francs.

Les inscriptions au banquet sont reçues au secrétariat jusqu'au samedi 2 novembre, à 2 heures au plus tard.

LA FRANCE AU MAROC

Exposé de l'action Française au Maroc 1911-1912.

SUITE

Conclusions

En résumé, la situation financière du Gouvernement du Protectorat se traduit par les éléments suivants :

Une dette qui, avec la liquidation complémentaire du passif du maghzen, atteindra 200 millions et exige une annuité de 10 à 11 millions de francs.

Des recettes qui, sur la base des produits de 1911, se décomposeraient ainsi :

I. — Achour, sekkat et droits de marché dans la Chaouïa, 3.267.525 P. H. Soit 2.700.000 francs.

II. — Mêmes impôts dans le reste du Maroc, mémoire.

III. — Revenus concédés, 24.756.890 P. H. Soit 20 millions de francs.

IV. — Mostafadet et sekkat dans les villes de l'intérieur, mémoire.

V. — Part dans les bénéfices du monopole des tabacs, mémoire.

VI. — Taxe spéciale, 2.556.827 P. H. Soit 2.130.000 francs.

VII. — Taxe urbaine (moitié non affectée aux emprunts), 263.000 P. H. Soit 220.000 francs.

VIII. — Produits des confins, mémoire.

IX. — Produits divers : Redevances minières, mémoire. Produits du domaine en dehors du périmètre des ports, mémoire.

Soit un total de recettes, sauf mémoire, de 30.844.242 P. H., soit 25.700.000 francs et, par conséquent, un excédent d'environ 14 à 15 millions de francs applicable aux dépenses à imputer sur le seul budget du protectorat.

Il convient toutefois de remarquer que la négociation espagnole en cours peut

avoir pour effet d'attribuer à la zone d'influence espagnole les excédents libres des revenus concédés dans les ports de Larache et de Tétouan ; mais, parallèlement, les charges du Gouvernement du protectorat se trouveront territorialement réduites. Cette double observation s'appliquerait aux produits de la taxe spéciale et de la taxe urbaine intéressant ces deux ports.

On peut, à ce qu'il semble, au point de vue des produits financiers, envisager l'avenir avec quelque confiance. Nous avons dit plus haut ce qu'a été la progression des impôts perçus par l'autorité militaire, celle des revenus concédés gérés par l'administration du contrôle de la dette. Cette progression des rendements est particulièrement intéressante à suivre pour Casablanca et la Chaouïa, qui ont subi plus directement notre action. Le mouvement du port de Casablanca a presque doublé en cinq ans (101.000.000 P. H. en 1907, 194.000.000 P. H. en 1911) ; et l'on aura quelque idée de la puissance économique de cette région par le montant des contributions (9 millions de francs) qu'elle a, sous des titres divers, fournis en 1912.

Le Gouvernement du protectorat marocain aura, cela va sans dire, le droit souverain d'établir les impôts et taxes de toute nature, sous réserve de respecter les stipulations des traités existants antérieurement entre le Maroc et les puissances, ainsi que les clauses de l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911.

En somme, sa liberté d'action ne sera limitée, en droit, que spécialement en ce qui concerne l'établissement de taxes douanières et, d'une façon générale, par le principe de l'égalité économique entre les nations.

Mais cette liberté théorique est surtout limitée en fait par l'état actuel du Maroc. Il est clair que l'impôt peut être perçu seulement dans les régions pacifiées. Nous estimons en outre que, même dans ces régions, et au fur et à mesure que s'étendront leurs limites, il sera prudent de ne créer aucun impôt ayant les apparences d'une nouveauté et de se borner à remettre en vigueur les anciennes institutions marocaines en ayant soin, bien entendu, d'en faire une application exempte des abus dont l'administration des caïds et du makhzen était coutumière. L'impôt soulèvera d'autant moins de protestations qu'il se présentera sous la forme traditionnelle, précisée et prévue par la loi coranique. Les tribus admettront avec d'autant moins de difficultés d'être soumises à cet impôt qu'il ne sera ni trop lourde, ni arbitraire, qu'elles apprécieront le contrôle de nos agents dont elles apprendront à connaître l'intégrité, que nous affecterons une notable partie de leurs contributions à des œuvres d'utilité générale (voies de communication, infirmeries, dispensaires, écoles, travaux d'eau, marchés, etc., etc.). Notre nouveau résident général au Maroc, M. le général Lyautey, disait excellemment dans un de ses rapports comme haut commissaire des confins algéro-marocains : « Il faut que les indigènes payant pour la première fois l'impôt touchent du doigt son utilité pour la collectivité. »

D'après ces principes, le Gouvernement du protectorat pourra percevoir, dans les régions où son action s'étendra progressivement, les impôts agricoles de l'achour et du zekkat, le revenu des biens domaniaux autres que ceux des ports, les droits de mostafadet, de marchés dans les villes de l'intérieur. Il serait téméraire, pour ne pas dire impossible, d'évaluer, même approximativement, le rendement de ces revenus.

Ils naîtront et progresseront en raison directe de l'organisation du protectorat. L'impôt se percevra à l'abri de l'ordre public, en même temps que, grâce à la sécurité garantie, se développera la richesse générale.

On voit, en tout cas, par ces premiers résultats, qui n'ont actuellement d'autres bases que le commerce international ou l'agriculture en Chaouïa, que le Maroc a dès maintenant une valeur économique indéniable.

Il ne faut pas nous dissimuler toutefois que les ressources du futur budget marocain, pendant longtemps encore sans doute, ne feront que diminuer dans une faible proportion les sacrifices financiers que devra s'imposer la France sur son propre budget pour remplir au Maroc la mission dont elle prend la charge.

En effet, les dépenses militaires, tant que nous serons dans la période où l'action militaire est indispensable, devront être supportées par le budget métropolitain.

Ces dépenses, pendant l'année 1911, se sont élevées à 60.249.166 francs. Il serait téméraire de faire état de prévisions quelconques pour les dépenses qui incomberont de ce chef au budget français dans l'avenir ; une politique impatiente qui se laisserait entraîner à l'ambition d'investir trop rapidement tout le pays, nous ferait assumer de redoutables responsa-

bilités financières. Ce seul aspect du problème, sans parler d'autres considérations que nous signalerons plus loin, nous commande de nous avancer lentement et prudemment au Maroc.

LA QUESTION MONÉTAIRE

Le développement de la richesse générale au Maroc est gravement influencé par la question monétaire.

On sait que le Maroc n'a pas de monnaie d'or et que la monnaie d'argent marocaine, dite hassani, subit par rapport au franc une dépréciation assez forte.

L'activité des opérations d'importation et d'exportation, plus encore, peut-être, les achats de terrains et d'immeubles par les étrangers, et les dépenses militaires, ont provoqué des besoins de monnaie hassani, qui ont profondément troublé le cours de cette monnaie. Par suite de la demande constante, son prix s'est élevé de 152 pesetas hassani pour 100 francs, le 31 décembre 1910, à 125 pesetas environ pour 100 francs, le 31 décembre 1911. Dans l'intervalle, on avait atteint le cours de 115 pesetas pour 100 francs ; nous ne nous arrêtons pas à celui de 110 3/4, que l'on croit avoir été coté, car nous n'avons pas eu connaissance d'affaires sérieuses au-dessous de 115 ; encore le prix de 120 a-t-il été rapidement regagné.

Ces mouvements importants n'auraient dû surprendre personne, puisque la situation financière se modifiait profondément ; le pays s'enrichissait de la grande exportation, des fonds apportés du dehors pour achats et dépenses diverses, etc., tout cela devait infailliblement provoquer la hausse du hassani, et il se serait pu élever à des hauteurs qui auraient été évitées. Nous nous sommes efforcés d'atténuer les trop brusques variations de cours par une frappe constante de monnaie hafidienne. L'encaisse de la banque d'Etat a pu satisfaire à toutes les demandes ; la nouvelle monnaie frappée se répand dans le pays, où elle reste dissimulée jusqu'à ce que des besoins la fassent et la remettent en circulation.

Ces frappes de monnaies, très vivement réclamées par les commerçants établis au Maroc et nécessitées pour partie aussi par les besoins de notre corps d'occupation, ne sont pas sans danger. Il n'est pas certain qu'elles soient réellement absorbées par les transactions, et nous courons le risque, par une année de récolte médiocre et d'opérations commerciales réduites, d'avoir une surabondance de monnaie, qui amènerait sa dépréciation.

La crainte de telles variations apporte un trouble constant dans les opérations commerciales aussi bien que dans la gestion des finances publiques.

L'assainissement de la monnaie, en d'autres termes la stabilisation du cours du change, est donc un des premiers problèmes que le Gouvernement du protectorat devra mettre à l'étude : une prompt solution intéresse à la fois le commerce général du Maroc et notre gestion budgétaire. Sans doute, ce problème est délicat et la variété des solutions que lui ont données les différents pays du monde témoigne de la complexité de ses éléments ; mais, pour difficile qu'il soit, le problème doit être résolu sans retard.

RÉGIME DES MINES

A l'époque où les affaires du Maroc étaient soumises au régime de l'acte d'Algésiras, une conférence internationale a été instituée à Paris à l'effet d'établir un règlement minier applicable dans ce pays. Cette conférence a élaboré un projet qu'elle a annexé à un protocole du 7 juin 1910.

Mais ce projet de règlement n'ayant pas reçu l'adhésion de toutes les puissances signataires de l'acte d'Algésiras, n'a dès lors pas été promulgué par le sultan, et il peut actuellement être considéré comme inexistant, sauf cependant en ce qui concerne spécialement les redevances des mines de fer dont l'assiette devra être établie conformément aux dispositions des articles 35 et 49 de ce projet, dispositions auxquelles se réfère l'article 5 de l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911.

En définitive, à l'heure actuelle, le gouvernement du protectorat aura à déterminer, en respectant les stipulations spéciales de cet accord, les conditions de concession et d'exploitation des mines,

minières et carrières, et, à raison des difficultés que laisse déjà prévoir la concurrence des intérêts en cette matière, il conviendra de hâter autant que possible la promulgation d'un règlement minier.

Quels pourraient être les principes généraux du régime minier marocain ? A cet égard, il n'appartient pas à votre commission de formuler une opinion, mais certaines indications d'ordre général ne paraissent peut-être pas inutiles.

En premier lieu, il ne conviendrait assurément pas de procéder comme il a été fait pour l'Algérie par la loi du 16 juin 1851, laquelle a purement et simplement étendu à ce pays la législation générale française. Notre loi de 1810 a vieilli ; elle exige une révision qui est depuis longtemps l'objet de projets et propositions de loi, et son application trop littérale a, malheureusement, privé le Trésor de ressources considérables auxquelles il pouvait légitimement prétendre. Dans un pays comme le Maroc, où tout est à créer, il importe essentiellement que les mines fournissent au budget, s'il est possible, une contribution raisonnable, et il convient pour cela que la législation à laquelle elles seront soumises possède la souplesse et les moyens d'action nécessaires.

On pourra s'inspirer, pour l'étude de cette législation, des nombreux décrets qui ont fixé le régime des mines dans la plupart des colonies françaises : Annam, Tonkin, Madagascar, Guyane française, etc. Il sera intéressant de se rendre compte des procédés que l'on y a adoptés dans le double but d'assurer aux colonies des recettes minières, convenables, sans décourager les prospecteurs, ni les exploitants.

Mais ce n'est évidemment pas dans ces législations que l'on trouvera une solution complète du problème. Le Maroc ne ressemble pas, en effet, aux pays auxquels elles se rapportent. Jusqu'à présent, malgré que l'ensemble des nombreuses prospections effectuées fasse apparaître le sous-sol marocain comme remarquable par ses formations métallifères, leur valeur industrielle ne semble pas considérable. On trouve sur beaucoup de points, dans le Sous notamment, comme dans le Rif, des indices encourageants, mais aucun gisement important n'a encore été reconnu, et le minerai de fer, dont on se préoccupe tant, ne s'est pas révélé sous forme de masse de gros tonnages, et d'une exploitation sûrement rémunératrice. A la vérité, le champ des découvertes est loin d'avoir été complètement exploré et peut réserver d'agréables surprises ; en ce cas, des industries minières pourraient acquiescer au Maroc une grande prospérité, car le pays est riche, la main-d'œuvre y serait abondante, le ravitaillement des mines et l'écoulement de leurs produits se feraient aisément.

Ce ne sont, sans doute, que des espérances, mais encore convient-il que, si elles se réalisent, le trésor marocain y trouve un contingent de ressources appréciables, les intérêts des exploitants restant, bien entendu, suffisamment sauvegardés par la législation.

Il est à remarquer que cette source de revenus, encore inexistante au Maroc, a néanmoins déjà reçu une affectation. Aux termes du traité hispano-américain du 17 novembre 1910, le gouvernement chérifien a fait abandon au gouvernement espagnol, pour le remboursement des dépenses militaires dans le Rif, de 55 % de la part de ces redevances non antérieurement affectée à des services spéciaux, soit 55 % de 50 % des redevances totales. Cette stipulation s'applique aux redevances auxquelles pourrait donner lieu l'exploitation des mines situées dans une partie quelconque du territoire marocain. Cette question est donc de celles qui font actuellement l'objet d'un échange de vues avec l'Espagne.

LES TRAVAUX PUBLICS

L'exécution de travaux d'utilité publique au Maroc ne date que de quelques années, et les premières ressources destinées à les payer ont été fournies soit par la surtaxe douanière de 2 1/2 % établie à Algésiras en faveur de la caisse spéciale, soit par l'emprunt de 1910.

Jusqu'à présent, un môle, un quai et un égout ont été construits à Tanger, un wharf a été établi à Safi et deux ports ont été commencés, l'un à Casablanca,

l'autre à Larache. En outre un petit programme de travaux a été arrêté et sera réalisé en six ans (1909-1915) sur les fonds de la caisse spéciale. Il comprend diverses améliorations (éclairage des côtes, aménagement des ports et routes d'accès) et doit entraîner une dépense totale de 4.905.000 fr.

Quant au port de Casablanca, dont les progrès ont été d'une regrettable lenteur, ses travaux viennent de recevoir une impulsion un peu plus vive. L'abri à barcasses a fait l'objet de deux adjudications dont l'une a eu lieu le 9 avril et dont l'autre aura lieu le 25 juin ; la grande jetée sera prolongée, grâce à un prélèvement de 750.000 fr. sur les revenus de la caisse spéciale ; enfin l'on espère passer, avant l'achèvement des lots qui vont être adjudiqués, c'est-à-dire l'été de 1913 les marchés relatifs à la continuation du port.

Mais il est bien clair qu'à partir du moment où la France, puissance protectrice, entreprend d'outiller le Maroc et de le mettre en valeur, les travaux publics ne peuvent plus progresser suivant les méthodes fragmentaires et parcimonieuses qui ont prévalu jusqu'ici.

Il faut s'élever à une vue d'ensemble et résoudre les deux grands problèmes qui se posent :

1° Donner au Maroc, pays orienté vers l'Atlantique, un grand port situé sur l'Océan et des ports régionaux ;
2° Tracer des voies ferrées suivant les principales artères traditionnelles de ce pays, et leur apporter du trafic par l'amélioration des routes ou, lorsqu'on le peut, des voies navigables.

Tarder à équiper un grand port, ce serait en engorger le trafic d'exportation en proportion même des facilités qu'on donnerait au trafic intérieur. Et créer ces chemins de fer dont le tracé ou la construction ne correspondraient pas à des besoins que tous les maîtres successifs du Maroc ont reconnus, ce serait fausser le développement du pays, ou bien se condamner à de nouveaux sacrifices.

Il appartiendra au gouvernement du protectorat, dûment éclairé par les techniciens qui étudient ces problèmes (1), de déterminer l'étendue et la durée des travaux à exécuter dans les différents ports, la direction et la largeur des voies qu'il faut assigner aux grandes lignes de chemin de fer, etc. Les principaux traits de ce qu'on pourrait appeler le système circulatoire du Maroc apparaissent d'ailleurs dès maintenant. C'est ainsi qu'on ne peut négliger ni les admirables résultats obtenus par nos offi-

(1) Trois séries d'études sont effectuées en ce moment pour préparer ou faciliter des travaux publics au Maroc.

1° Commission d'études des ports. — Elle se réunit à Tanger le 15 juin et commence ses travaux sur le *Du-Chayla*. Elle comprend MM. :

Guérard, inspecteur général des ponts et chaussées, président.

Costolle, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des travaux hydrauliques de la marine.

Ribière, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur du service des phares et balises.

Renaud, ingénieur en chef hydrographe de la marine.

De Marliave, capitaine de vaisseau, commandant le croiseur *Du Chayla* et la division navale du Maroc.

Vergnes, capitaine au long cours commandant le paquebot *Imérithie* de la compagnie Paquet.

2° Mission des chemins de fer. — M. Nouailhac-Pioch, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été mis à la disposition du ministère des affaires étrangères pour remplir une mission de reconnaissance générale des tracés de chemins de fer à exécuter au Maroc. Un ingénieur et deux conducteurs du service des travaux publics du Maroc lui sont adjoints. M. Nouailhac-Pioch a constitué sa mission et doit se trouver à Fez à l'heure actuelle.

3° Mission géologique. — Une mission d'études géologiques a été confiée à M. Louis Gentil, professeur adjoint à la faculté des sciences de l'université de Paris, dont on connaît les beaux travaux d'ordre scientifique et pratique, dans la région frontalière et dans la région de Marrakech.

ciers et nos colons à Casablanca et dans son voisinage, ni les avantages du Sebou qui est navigable jusqu'à Fez par Meknès, ni la stipulation d'après laquelle l'adjudication de la ligne Tanger-Fez ne doit être primée par aucune autre, ni la nécessité urgente de relier Fez à l'Atlantique par Meknès, et à l'Algérie par la région de Taza.

(A suivre).

Les Zones Scolaires calmes en Amérique

Les Etats-Unis ont une société pour la suppression des bruits inutiles, qui a déjà obtenu, que l'on crée autour des hôpitaux des « zones calmes ». La présidente fondatrice de la Société, Mrs Isaac L. Rice demandait récemment dans la revue « Forum » qu'il en soit de même pour les écoles. Les bruits de la rue distraient les élèves et les obligent à un plus grand effort pour concentrer leur attention sur ce qu'on leur enseigne ; en outre, on doit tenir les fenêtres fermées, ce qui rend l'atmosphère impure et malsaine. Le mal ne touche pas que les enfants. Une enquête faite auprès de 14.000 membres du corps enseignant des cinq municipalités new-yorkaises a apporté des réponses stupéfiantes. Les instituteurs se plaignent tous de la tension nerveuse occasionnée chez les maîtres et les élèves par les bruits de la rue. L'un d'eux écrit que ces bruits sont parfois si intenses qu'il faut renoncer à se faire entendre et écrire les ordres au tableau noir. Un directeur remarque que ses adjoints dépensent le plus clair de leur traitement chez les spécialistes des maladies des oreilles et de la gorge. D'une manière générale, on estime que le quart du temps de la classe est perdu en raison des troubles causés par les bruits extérieurs.

Le remède consisterait à établir des zones calmes autour des écoles ; pour les nouveaux établissements scolaires, il serait facile de commencer par les placer dans des rues peu animées et non sur des avenues sillonnées de tramways ; de même on devrait les mettre à une distance suffisante des usines et ne pas permettre à des industries tapageuses de s'installer à proximité des bâtiments scolaires. En ce qui concerne les écoles déjà existantes, on a bien interdit les cris des marchands et les musiciens ambulants dans une certaine périphérie, mais comme on n'a placé aucun écriteau indicateur, cette prescription reste lettre morte. Il serait facile de remédier à cela. De plus, on devrait adopter pour les rues, devant les établissements d'enseignement public, un type de pavage amortissant le roulement des voitures, interdire les trompes d'automobiles, obliger les tramways à avoir un matériel en bon état, qui ne ferraillât pas et qui soit convenablement graissé ; on pourrait même, dans beaucoup de cas, détourner au moins en partie le trafic bruyant dans d'autres rues. Enfin les chemins de fer « élevés » devraient employer tous les moyens de construction et d'exploitation susceptibles de diminuer le trouble par le passage de leurs trains.

A TRAVERS LYON

Bibliothèque de la Ville de Lyon
La Grande Bibliothèque et la Bibliothèque du Palais des Arts, sont en grande partie installées dans les locaux du quai de l'Archevêché.

Le public y est admis dès à présent, de 2 heures à 6 heures et de 7 h. 1/2 à 10 heures du soir.

Dès que les travaux de transfert le permettront, la Bibliothèque sera également ouverte le matin, de 10 heures à midi.

M. Herriot, maire de Lyon, a pris la décision suivante :

La bibliothèque de la ville de Lyon étant un dépôt, il est impossible de maintenir la pratique du prêt sans risquer de nuire aux personnes qui viennent, au nombre de soixante-dix mille environ, chaque année, consulter les livres sur place.

Cette pratique ne pouvant d'autre part être restreinte sans arbitraire, l'administration municipale en a décidé la suppression.

A l'avenir, aucun livre ne quittera le dépôt.

Les lecteurs se rendront compte que cette mesure est prise uniquement pour sauvegarder leurs intérêts.

Le 7^e Jour

Sous ce titre original a paru dimanche 20 octobre, un nouveau journal hebdomadaire.

Le « 7^e Jour », illustré par nos meilleurs humoristes et rédigé, hors de toute préoccupation politique, par les personnalités les plus notoires du monde littéraire lyonnais, est à la fois « documentaire et fantaisiste ». Ses collaborateurs exposent ou critiquent, d'une plume légère, tous les faits et gestes de notre province, que néglige trop souvent la fiévreuse actualité.

Le « 7^e Jour », comprenant 16 pages, est vendu 0 fr. 15.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à notre nouveau confrère.

La Classe d'Orgue au Conservatoire

La classe d'orgue créée par M. le ministre de l'Instruction publique, va fonctionner très prochainement.

En conséquence les inscriptions pour cette nouvelle classe sont reçues, dès maintenant, au secrétariat du Conservatoire de musique de Lyon.

UNIVERSITÉ DE DIJON

Ecole préparatoire réorganisée de médecine et de pharmacie

La circonscription de l'Ecole de Dijon comprend les départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne.

ANNÉE SCOLAIRE 1912-1913

L'école ouvrira ses cours le lundi 4 novembre selon le programme suivant :

SEMESTRE D'HIVER

Novembre-Mars

Clinique médicale : lundi, mercredi et vendredi à 8 heures et demie du matin ; M. Deroye, professeur.

Clinique chirurgicale : mardi, jeudi et samedi à 8 heures du matin ; M. Parizot, professeur.

Anatomie descriptive : mardi et samedi à 4 heures ; M. Zipfel, professeur. Jeudi et samedi à 5 heures ; M. Gault professeur-supplément.

Anatomie topographique, lundi et jeudi à 4 heures ; M. Leclerc, professeur-supplément.

Travaux pratiques d'anatomie : tous les jours à 1 heure ; M. Gault, professeur-supplément.

Pathologie interne : lundi, mercredi et vendredi à 5 heures ; M. Petitjean, professeur.

Pathologie externe : mercredi et vendredi à 4 heures ; M. Broussolle, professeur.

Pharmacie et matière médicale : mercredi, jeudi et vendredi à 3 heures et demie ; M. Voisenet, chargé du cours.

Physique (pour les étudiants en pharmacie) : lundi à 10 heures du matin, et samedi à 4 heures ; M. Hurion, professeur, chargé du cours.

Toxicologie : mardi à 4 heures et demie ; M. Bellier, professeur-supplément.

Travaux pratiques de physique, de chimie et de pharmacie : mercredi, jeudi et vendredi, à 1 heure et quart ; M. Voisenet, professeur-supplément.

Conférences cliniques sur les maladies de la peau : vendredi à 10 heures, à l'hôpital ; M. Longin, médecin de l'hôpital, chargé de conférences.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Mars-Juillet

Clinique médicale : lundi, mercredi et vendredi à 8 heures et demie du matin ; M. Deroye, professeur.

Clinique chirurgicale : mardi, jeudi et samedi à 8 heures du matin ; M. Parizot, professeur.

Clinique obstétricale, maladies des femmes et des enfants : lundi, mercredi et vendredi à 4 heures un quart ; M. Baron, professeur.

Anatomie pathologique et bactériologique : lundi et vendredi à 10 heures ; M. Jean Deroye, professeur-supplément.

Physiologie : mardi, jeudi et samedi à 4 heures ; M. Michaut, professeur.

Travaux pratiques de physiologie : mercredi à 10 heures ; M. Grémeaux, chef des travaux.

Histologie : mardi, jeudi et samedi à 3 heures ; M. Gault, professeur-supplément.

Médecine opératoire : mercredi à 3 heures ; M. Broussolle, professeur.

Travaux pratiques de médecine opératoire : mardi, jeudi et samedi à 5 heures ; M. Leclerc, professeur-supplément.

Histoire naturelle médicale : jeudi à 8 heures et demie, vendredi à 10 heures et samedi à 8 heures et demie ; M. Baillon, professeur chargé du cours.

Conférences d'histoire naturelle : vendredi et samedi à 5 heures. — Travaux pratiques d'histoire naturelle : lundi et jeudi à 4 heures ; M. David, professeur-supplément.

Matière médicale : mercredi et jeudi à 3 heures et demie ; M. Voisenet, professeur-supplément.

Physique biologique : lundi et vendredi à 1 heure et demie (médecine) ; M. Hurion, professeur chargé du cours.

Chimie et toxicologie : lundi, mercredi et vendredi à 8 heures et demie ; M. Pigeon, professeur chargé du cours.

Chimie biologique : jeudi à 10 heures et demie ; Bellier, professeur-supplément.

Travaux pratiques de physique, de chimie et de pharmacie : mercredi et jeudi à 1 heure et quart ; M. Voisenet, professeur-supplément.

Conférences cliniques sur l'aliénation mentale : samedi à 10 heures un quart, à l'asile des Chartreux ; M. Garnier, médecin en chef de l'asile des Aliénés, chargé de conférences.

Oto-rhino-laryngologie (cours complémentaire) : lundi à 11 heures ; M. Gault, professeur-supplément.

Les travaux pratiques sont obligatoires pour tous les étudiants.

Directeur honoraire : M. Gautrelet. — Professeurs honoraires : MM. Hébert, Tarnier, Gautrelet, Laguesse, Misset.

Secrétaire honoraire : M. Bossu. — Bibliothécaire honoraire : M. Fournier. — Secrétaire de l'Ecole : M. C. Champion, secrétaire de l'Académie.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS MÉDICALES

Cyrille Jeannin et Paul Grimot : Thérapeutique obstétricale ; cart., 14 fr., net, 12 fr. 50.

Rudeaux, Grosse et Le Lorier : Clinique et thérapeutique obstétricale du praticien ; cart., 8 fr., net, 7 fr. 25.

Brunon : Tuberculose pulmonaire ; cart., 10 fr., net, 9 fr.

Héryng : Traité de Laryngoscopie et de Laryngologie opératoire et clinique ; 14 fr., net, 12 fr. 50.

Oberlander et Kolmann : La blennorrhagie chronique ; br. 15 fr., net 13 fr. 50.

René Quinton : Eau de mer, milieu organique ; br. 6 fr., net 5 fr. 50.

Paul Gaston : Formulaires cosmétiques et esthétiques ; br. 6 fr., net 5 fr. 50.

Moncorge : L'asthme 2^e édition ; br. 4 fr., net, 3 fr. 50.

Martinet : Pression artérielle et viscosité sanguine ; br. 7 fr., net 6 fr. 25.

Minet et Leclercq : Application pratique de l'anaphylaxie ; net, 1 fr. 50.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS SCIENTIFIQUES

Dr L. Murat : L'idée de Dieu dans les sciences contemporaines ; Les merveilleux du corps humain ; broché, 6 fr., net, 5 fr. 50.

Thomson-Traduction Frie et Faure : Passage de l'électricité à travers le gaz ; br. 24 fr., net 22 fr. 50.

Swyngedann, Nègre et Beauvais : Cours d'électrotechnique générale et appliquée ; broché, 10 fr., net 9 fr.

Batardon : La comptabilité à la portée de tous ; cart., 4 fr. 50, net, 4 fr.

Oodry, L. Chambonnaud : L'art de faire des affaires ; cart., 4 fr. 50, net 4 fr.

Pellier : Guide de l'acheteur de caoutchouc manufacturé ; br., 9 fr., net, 8 fr.

Steinmetz Charles Proteus : Théorie et calcul des phénomènes électriques de transition et des oscillations ; broché 22 fr.; net 20 fr.

Darès : Précis d'hydraulique ; broché 6 fr.; net 5 fr. 50.

Tous ces livres se trouvent à la Grande Librairie Médicale et Scientifique, A. MALOINE, 6, rue de la Charité, à Lyon.

Vente. — Achat de Bibliothèques. — Location. — Echanges. — Grandes galeries ouvertes. — Entrée libre.

FEUILLETON DU LYON-UNIVERSITAIRE

Jean BACH-SISLEY — Marcel ROGNIAT

ROUSSEAU A LYON

A PROPOS EN UN ACTE ET EN VERS

Composé pour les Fêtes du deuxième Centenaire de Jean-Jacques ROUSSEAU et représenté sur le Théâtre des Célestins à la Soirée de Gala du 10 juillet 1912

SCENE IV

SUITE

MADAME DU CHATELET

Comme dans le ciel lavé le soleil triomphant Resplendit au zénith, après les ouragans, Je veux voir dans vos yeux la soudaine embellie Du rire pour chasser votre sensibilité.

ROUSSEAU, souriant

Mais alors, dites-moi, quel miracle me vaut Le plaisir de trouver les dames des Châteaux Dans cette grotte où, seul, je donne des aubades Aux blanches nudités de vos sœurs, les naïades ? Car vous êtes chez moi, Madame, et c'est en vain Que vous cherchez partout les traces d'un sylvain. Or, dans ce vert boudoir, je ne vois pas de joie Plus grande que frôler vos deux robes de soie ; Mais vous l'avez, l'avez, l'avez mieux recevoir Vos deux divinités que Vénus en pélopie.

MADAME DU CHATELET, riant

Alors Monsieur s'amuse à jouer les satyres, N'est-ce pas fatigant ?

Voir *Lyon Universitaire* du 18 octobre 1912.

ROUSSEAU

Parfois, je dois le dire,

Le rôle en est pénible.

MADAME DU CHATELET, moqueuse

Avez-vous, comme il sied, Les mollets à longs poils ?

ROUSSEAU, montrant ses soulers

Qui, je marche nu-pieds !

MADAME DU CHATELET

Et les cornes au front ?

ROUSSEAU

Mais vous, en ces parages, Que faites-vous si tôt ?

MADAME DU CHATELET

Curieux !

MADAME DU CHATELET

Moi, je gage

Que cela vous tourmente infiniment.

MADAME DU CHATELET

Parlez !

Faudra-t-il à genoux, enfant, vous supplier ?

MADAME DU CHATELET

Peut-être !

ROUSSEAU, s'agenouillant

Un aliment qui peut entrer dans tous les régimes. — La mode est, assurément, aux régimes alimentaires, mais cette fois-ci la mode marche d'accord avec l'hygiène et, dans beaucoup de maladies, il est indiscutable que le traitement ne peut se passer d'un aliment qui, du reste, n'est pas aussi sévère qu'on le croit, lorsqu'on sait faire un choix judicieux entre les aliments. C'est ainsi que les médecins prescrivent le **Reconstituant MOYNE**, aliment tonifiant, est en effet composé de jus de volailles, de bœuf, d'extrait de jambon d'York et de suc de légumes frais, c'est-à-dire d'aliments permis à tous les malades, de viandes légères ne laissant pas de déchets à éliminer par des organes malades comme le rein ou l'intestin, ou à transformer par le foie.

Le **Reconstituant MOYNE** est d'un goût exquis, d'où sa préférence chez les enfants et les femmes.

Il convient aussi aux convalescents, aux malades chroniques. — **En vente chez Mme veuve Jean MOYNE, 2, place de la Miséricorde, Lyon (1 franc le pot).**

BIBLIOGRAPHIE

LES DOCUMENTS DU PROGRES. — Librairie Giard et Brière, 16, rue Soufflot, à Paris. Abonnements : France, 10 francs ; étranger, 12 francs. — Prix du numéro, 0 fr. 50. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande adressée à la Revue : 59, rue Claude-Bernard, à Paris.

Dans les plus diverses sphères de la vie moderne, partout où des conflits réclament une solution, se manifeste une antithèse plus ou moins nette entre deux méthodes susceptibles d'intervenir ici : d'une part, l'appel à la force, physique ou économique, de l'autre l'application des principes supérieurs que dicte l'équité.

Comme le dit fort bien le docteur R. Broda, cette antithèse domine toutes les relations entre les peuples : leurs querelles doivent-elles être réglées par la guerre, par la victoire du plus fort, ou bien par une cour d'arbitrage international, jugeant conformément au droit des gens ?

La même question se pose pour les luttes sociales : faut-il que, au préjudice de l'intérêt collectif, graves et lock-outs assurent des avantages momentanés au groupement qui se trouve être économiquement le plus fort, ou faut-il que la loi, au moyen de sanctions d'arbitrage, nous débarrasse de ces préjugés dans ce domaine des points de vue économiques et réglementaires des conditions de travail et de salaire ?

Le problème, dans les deux cas, est absolument identique, et c'est pour résoudre ce problème que la revue internationale *Documents du Progrès* s'est adressée à un certain nombre de personnalités appartenant à des nationalités et à des milieux divers, et leur a demandé : « Êtes-vous pour la violence ou pour l'arbitrage ? »

Des réponses reçues par *Les Documents* et dont une première série paraît dans le fascicule d'octobre, nous détachons avec plaisir l'opinion de M. Ch. Richet, l'excellent professeur de la Faculté de Paris, membre de l'Académie de médecine.

De toutes les violences à redouter, il n'y a vraiment qu'à la guerre, dit M. Richet. La guerre est la grande coupable. Car elle sévit sur nous, même quand elle n'est pas déchaînée. Même en temps de paix, elle amène les ruines et les deuils. Et puis, ce qui est grave, elle affecte les apparences de la vertu. C'est le dol et le vol ; mais le dol et le vol se parent de beaux vêtements, parlent un langage sonore, se dissimulent sous les dehors du patriotisme, de l'énergie, de la vaillance. Il faut dépouiller la guerre de cette défroque. Elle n'a rien à faire ni avec le patriotisme, ni avec l'énergie, ni avec la vaillance ; elle est tout simplement le mensonge et l'assassinat. Rien de plus, rien de moins.

Et alors, pour la vaincre, il suffira d'un faible effort. Il y a déjà un tribunal international ; il faut donner à ce tribunal d'arbitrage la force de loi. Il faut que l'arbitrage international soit obligatoire. Une fois qu'on aura institué cette obligation de l'arbitrage, les armes tomberont d'elles-mêmes ; et il n'y aura plus de grandes et meurtrières guerres à redouter. La civilisation suivra son chemin en paix ; et les progrès seront rapides.

Etudiant de près en quoi les nations avancées d'outre-mer et du nord ont contribué et contribuent encore à créer l'ère future, M. R. Broda voit trois points essentiels : une nouvelle méthode d'éducation féminine qui est la coéducation, l'ouverture de nouvelles professions au sexe féminin et la participation des femmes à la vie politique. Et avec le directeur des *Documents du Progrès*, nous dirons, en résumé, que la coéducation, l'entrée des femmes dans les carrières libérales et le suffrage des femmes, ainsi que, d'autre part, le progrès intellectuel du sexe féminin sont reliés les uns aux autres par une infinité de rapports réciproques et que, à eux tous, ils ont créé une nouvelle culture féminine qui mérite réellement de servir d'exemple aux femmes d'Europe. Et, comme les littératures du nord, les déclarations des observateurs qui ont étudié le remarquable développement de la vie économique américaine, et les ouvrages de science politique consacrés à ces pays d'avant-garde, abondent en témoignages capables de prouver qu'en ce moment aux Européennes combien sont plus heureuses leurs sœurs de là-bas, on peut s'attendre en toute certitude à voir cette bataille n'est pas encore finie. Seuls les pays anglo-saxons d'outre-mer (l'Amérique, l'Australie, l'Afrique, les Indes) les traditions et les traditions de la vieille Europe, ainsi que les nations germaniques du nord, ont reconnu plei-

nement l'égalité de droits des deux sexes et, ce qui est plus important encore, développé chez la femme moderne la conscience de cette égalité. De ces pays rayonnent des exemples bien propres à encourager dans leur lutte les féministes de France, d'Allemagne et d'ailleurs, car il ne s'agit, en somme, ici, que d'une étape de plus dans une voie déjà ouverte, et les Françaises, les Allemandes peuvent se dire avec certitude que les leurs sœurs du nord ont déjà conquis, elles l'auront fatalement, elles aussi, dans un avenir prochain.

LA GRANDE REVUE (16^e année). — Ne publie que de l'actualité. Chaque numéro 224 pages grand in-8^o, orné de croquis d'art.

Sommaire du n° du 10 octobre
Ch.-M. Couyba, sénateur : Le Parlement sous le régime censitaire. — Ch. Groz : Trois Hommes. — P.-G. La Chénais : La R. P. : le projet soumis au Sénat. — Fritz R. Vanderyl : Un portrait de Philippe de Champagne. — N. Kostyleff : Le mécanisme de l'inspiration poétique (fin). — Maurice Bonnet : Didier, homme du peuple (Deuxième partie). — Charles Saunier : Une récente manifestation d'art décoratif. — P. Corbin : Les Commencements de la politique française en Méditerranée.

Ferdinand Lot : Où en est la Faculté des Lettres de Paris (fin). — Louis Bruneau : Enquêtes économiques sur l'Allemagne en France (II).
A travers la Quinzaine : Léon Werth : Relecture des classes. — J. Ernest-Charles : La Vie littéraire. — Victor Augagneur, ancien ministre : La Vie sociale. — Maurice Pernot : La Politique étrangère. — Gaston Doumergue, ancien ministre : La Vie politique.
Revue des revues, correspondance, mentions bibliographiques, la vie curieuse. Le numéro : 1 fr. 50. Abonnements : Un an : Paris, 20 fr. ; province, 20 fr. ; Union postale, 25 fr.
En vente : 37, rue de Constantinople, Paris.

ARGUS DE LA PRESSE. Fondé en 1879. Le plus ancien bureau d'articles de journaux. Ecrire 37, rue Bergère, Faubourg Montmartre, Paris. Adresse télégraphique : Achambureau-Paris. Téléphone : 102-62.

« Je suis heureux de vous écrire que, pendant les vingt années de mon abonnement, je n'ai eu qu'à louer des services de votre *Argus*. »

« Bien à vous.
« BIEUX, de l'Académie française. »
« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »

Hector Malot (*Zola*, p. 70 et 323).
« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Valloira, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement lueurs. »

Paul Alexis (*Valloira*, p. 185-186).
L'*Argus* lit 12.000 journaux par jour.
« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »

(Lettre du marquis de MONÈS, 1893.)
L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

On a calculé qu'en moyenne un homme exhalait par jour 500 grammes d'acide carbonique et que l'on pouvait évaluer à près de 850 grammes la quantité de liquides évacués par la transpiration. Les chiffres nous démontrent l'importance de la peau comme organe éliminateur des poisons du corps. La propreté absolue de la peau reste donc le meilleur des moyens de défense contre les maladies externes ou internes. Aussi le savon Cadum qui assure un nettoyage parfait de l'épiderme tout en n'irritant jamais, tout en jouant même un rôle antiseptique, a-t-il mérité la confiance des médecins. A base de Cadum, ce meilleur antiseptique, le savon Cadum empêche, détruit toutes les germes microbiens ou parasitaires des maladies cutanées. Savon Cadum, 1 fr. le pain, dans toutes les pharmacies.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

FÊTE DE LA TOUSSAINT
A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les coupures de retour des billets d'aller et retour, délivrés à partir du 30 octobre courant, seront tous valables jusqu'au dernier train de la journée du 6 novembre 1912.

AGENDA P.-L.-M. 1913. — Nous apprenons que l'agenda P.-L.-M. 1913, actuellement sous presse, va paraître incessamment. A côté d'articles d'un haut intérêt sur le grand tourisme, d'admirables descriptions des plus belles régions de la France, de nouvelles signées par les maîtres du genre, l'édition 1913 nous réserve la surprise de fort beaux hors-texte en couleurs.
Le prix de cette remarquable publication restera néanmoins fixé à 1 fr. 50.

COMPARTIMENTS-COUCHETTES. — Des voitures à bogies contenant des places de couchettes sont mises en service :
1^{re} Entre Paris et Marseille dans le train rapide 7, départ de Paris, 21 heures ; dans le train rapide 10, départ de Marseille, 20 h. 15. Supplément : 25 francs par couchette.
2^e Entre Paris et Lyon-Perrache dans le train express 59, départ de Paris, 22 h. 25 ; dans le train express 68-616, départ de Lyon-Perrache, 23 h. 10. — Supplément : 10 fr. par couchette.

A dater du 15 septembre 1912 au départ de Paris et du 17 au départ de Marseille des voitures à bogies, contenant des places de couchettes, seront mises en service entre Paris et Marseille : dans le train rapide 57 partant de Paris à 19 heures, et dans le train rapide 60 partant de Marseille à 20 h. 30.
Pour location à l'avance des places de couchettes, s'adresser :
A Paris : gare de Paris P.-L.-M. ou aux Bureaux de ville, rue Saint-Lazare, 88 ; rue Ste-Anne, 6 ; rue de Rennes, 45.
A Marseille : à la gare et au bureau de ville rue Grignan.

L'*Agenda P.-L.-M. 1913* vient de faire son apparition. C'est un document des plus intéressants, édité avec un soin tout particulier qui en fait une véritable publication de luxe. Il renferme, cette année, des articles tout à fait remarquables de G. Eiffel, G. d'Espèy, H. Ferrand, L.-J. Gras, M. Le Roux, F. Mistral, N. Segur et du regretté Paul Mariéton ; des nouvelles de G. Courteline, comédien, Dramat, France-Nohain, Willy ; des illustrations de Marcel Coep, Henriot, H.-D. Naurac, Benjamin Rabier, etc., une série de cartes postales détachables, de nombreuses illustrations en simili-gravure et à la plume ; il contient aussi de magnifiques hors-texte en couleurs et en simili-gravure... et, enfin, une valse lente pour piano, *Sur la Méditerranée*, écrite spécialement pour l'*Agenda* par le compositeur Maurice Pesse.
L'*Agenda P.-L.-M.* est en vente au prix de 1 fr. 50, à la gare de Paris-Lyon (bureau de renseignements et bibliothèques) dans les bureaux-succursales, bibliothèques et gares du réseau P.-L.-M. ; il est aussi envoyé par la poste sur demande adressée au service de la publicité de la Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 2 francs (mandat-poste ou timbres) pour les envois à destination de la France, et de 2 fr. 50 (mandat-poste international) pour ceux à destination de l'étranger. On le trouve également au rayon de la papeterie des Grands Magasins du Bon Marché, du Louvre, du Printemps, des Galeries Lafayette et des Trois-Quartiers, à Paris.

Les numéros portant le millésime d'une année précédente sont vendus UN FRANC.

Linoléum uni, imprimé et incrusté dessins inusables
Tapis Laine et Sparterie
Toiles Cirées en tous genres
Bourrelets Russes caoutchouc parfait

Seul dépôt pour la Région
JOSSERAND
19, Rue de la République — LYON
TÉLÉPHONE : 47-18

FABRIQUE DE PARAPLUIES et Ombrelles
Cannes à Main - Bijoux Espagnols

F. CATTRAT
10, Rue Victor-Hugo, 10 — LYON
Recouvres et réparations, Prix modérés

CUMIN & MASSON - LYON
TOUT en Librairie Moderne.
TOUT en Librairie Ancienne.
TOUT en Librairie d'Art.
TOUT en Librairie de Luxe.
CATALOGUE MENSUEL
franco sur demande

0.60 En Vente Partout 0.60 le fascicule le fascicule
Le Portfolio
PRÉFACE du **Tour du Monde**
+ **LES 320 PLUS CÉLÈBRES Vues du Monde Entier**
avec l'analyse complète de leur intérêt et de leur beauté
en 320 Notices descriptives
Le Fascicule de seize vues et de seize notices Chaque semaine 0.60 Chaque semaine
OUVRAGE COMPLET en VINGT FASCICULES
En vente chez tous les dépositaires du **Lyon Républicain**

G^d BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE
Place des Terreaux **LYON** R. d'Algérie, r. Constantine
PRIX FIXE Maison de confiance vendant le meilleur marché **TEL. 25-43**
JEUX - JOUETS - PAPETERIE - LAMPISTÈRE - PARFUMERIE - AMEUBLEMENT
LITERIE - COUTELLERIE - CHAUSSURES - ARTICLES DE MÈNAGE - BROSSERIE - VANNERIE
PORCELAINE - MAROQUINERIE - BONNETERIE - BLANO - ARTICLES DE VOYAGE
ENTRÉE LIBRE - Livraisons à domicile - ENTRÉE LIBRE

HYGIA Produits Alimentaires Diététiques
FARINE POUR RÉGIME
CÉRÉALES et LÉGUMINEUSES
Sous forme de crème et flocons
PATES et LÉGUMES DÉCORTIQUÉS
Spécialement recommandés aux personnes délicates
ALIMENTATION DES ENFANTS et CONVALESCENTS
A. CARDOT & H. BERQUET, 37 Quai Pierre-Seize, LYON
Fabrication Française la plus ancienne et la plus importante. Téléphone 42-10

EAUX MINÉRALES NATURELLES
Anc. Mais. CHASTAGNER, J. CACHAT, R. SALLAVARD
DESSAUX
2 et 4, rue des Célestins, LYON
Téléphone 42-17
SERVICE RAPIDE A DOMICILE
COURS DE THERMOPHYSIOTHERAPIE ET DE MASSAGE
PETITES DOUCHES LYONNAISES

FLANELLE VÉGÉTALE et QUATE de PIN
MAISON SCHMIDT-VERRIER
A. LABBEY
3, place Bellecour LYON
Lainage hygiénique du Dr Jaeger

Bains par Aspiration 0.30
4 ÉTABLISSEMENTS A LYON
48, rue de la République, 278, avenue de Saxe, 7, cours Lafayette, 7, grande rue de Guire.

GOUTTE, RHUMATISMES NÉURALGIES
et toutes DOULEURS
soulagés immédiatement
par le **BAUME d'AMYLÉNOL CARRA**
étudié et employé depuis 1900 dans les Hôpitaux de Lyon
LE TUBE : 2 FRANCS
Toutes pharmacies et aux **LABORATOIRES CARRA VERDUN-sur-le-DOUBS (S.-et-L.)**

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE
MOBILIER ASEPTIQUE
Installation de cliniques et Hôpitaux. - Electricité médicale
Maison LAFAY & SOUËL
Fournisseurs de l'Université et des Hôpitaux Civils et Militaires
Bureaux et Magasins : 16, rue de la Barre LYON
Téléphone : 32-85. - Ateliers de construction : 8, quai de l'Hôpital. - Téléphone : 32-85

MADEMOISELLE SERRÉ
Écoutez !
ROUSSEAU, comme s'étant trop avancé
Ah ! j'aime encore cette Saône qui glisse
Près de nous, nonchalante, avec des airs complaisants.
Voyez, au sein des flots, dormir les nymphéas.
A les voir on dirait que celui qui créa
Les éléments voulait donner ces fleurs ouvertes
Aux baisers de cette eau lumineusement verte.

MADEMOISELLE SERRÉ, à part
Il ne parlera pas. (Rêveuse.) Le baiser... (A Rousseau.)
Est-ce tout ?

ROUSSEAU
J'aime le tourbillon profond de ce remous
(A part.) En moi un flot trouble s'agitait aussi de même,
Comme une écume il jette à mes lèvres : « Je l'aime ».

MADEMOISELLE SERRÉ
Venez plus près de nous.

ROUSSEAU
L'air par vos mains touché,
Le sable sur lequel votre pied a marché ;
Cette atmosphère enfin d'amour qui m'environne.
Cette douceur qui fait que mon être frissonne.

MADEMOISELLE SERRÉ
Ah !
Dans vos clairs cheveux j'aime ce rayon d'or
Glissant sur votre cou comme un baiser.

MADEMOISELLE SERRÉ
Encor !

ROUSSEAU
J'aime aussi le tissu mouvant de votre robe,
Et surtout les trésors que sa prison dérobe
Au bonheur de mes yeux : ce fichu souple et fou
Qui recouvre vos seins, ces deux rares bijoux,
De son éternel soyeux ; j'aime ces boucles folles
Dansant sur votre nuque un pas de farandole...

MADEMOISELLE SERRÉ
Monsieur Rousseau !

ROUSSEAU, lui prenant la main
J'aime ce chaud satin,
L'éclat noir de vos yeux ; l'aube de votre teint,
Le chant de votre voix, sa langueur qui caresse.

MADEMOISELLE SERRÉ, troublée
De grâce, assez !

ROUSSEAU
Il n'est rien qui ne me paraisse
En vous, amour, beauté, allégresse et printemps ;
J'aime de votre corps le contour hésitant
Ou l'enfance se meurt, mais où naît la jeunesse,
Vos lèvres dont le rire est si plein de promesses.
(Il essaye de l'enlacer.)
Je vous aime, Suzanne, autant qu'on peut aimer.
Ah pardonnez ! Je sens mon cœur se consumer
Je souffre ! écoutez-moi : Excusez ma folie,
Mais le ciel est trop clair et vous par trop jolie !

MADEMOISELLE SERRÉ, s'échappant
Il faut que je m'en aille.

ROUSSEAU
Où ?

MADEMOISELLE SERRÉ
Voir un misérable
Avec Mademoiselle.
(Elle se sauve.)

ROUSSEAU, tendant les bras vers elle
Ah ! le plus malheureux
Des hommes, croyez-moi, c'est Rousseau, car il aime
Et personne jamais n'a la pitié suprême
D'écouter ses aveux, il ne sait pas oser,
Et laisse s'envoler le moment du baiser ;
Tous ses amours ne sont qu'un court instant de rêve
Il doit se contenter de leur ivresse brève...

SCÈNE VI
ROUSSEAU seul, il s'assoit et réfléchit
Elle ne m'aime pas ! elle a fui ; mais pourquoi
M'avoir alors montré ce dépit, cet émoi
Qui semblaient, on eût dit, révéler l'aimoureuse ;

SCÈNE VII
Arrive un Antonin qui l'écoute, puis l'interrompt.
L'ANTONIN
Par Dieu ! Mais vous chantez juste à ce que j'entends,
Jeune homme, et c'est fort rare.
ROUSSEAU
On ne peut à vingt ans
Chanter qu'avec son cœur quand il est pur et tendre.
L'ANTONIN
Les bûches de Thomy ! je suis charmé d'entendre
La justesse de ton que donne à votre voix
Un art vraiment parfait.
ROUSSEAU
Vous êtes mille fois
Trop aimable, mon père.
L'ANTONIN
Aimez-vous la musique ?
ROUSSEAU
Que ne demandez-vous aux grands sculpteurs anti-
ques
S'ils aimaient la beauté ; au peintre, si le jour
Lui reste indifférent ; au poète, si pour
Chanter sa passion il garde un cœur de marbre ?
La musique ! Mais c'est le vent parmi les arbres,
Le fracas bruisant des torrents en courroux
C'est l'aveu du ramier !... La musique c'est tout :
Le sanglot de la source au bruit mélancolique,
Et le rire du gnome dans le soir ironique ;
C'est la voix qui se plaint dans les embruns amers,
Le grand sanglot divin qui roule sur la mer !
Espoir, amour, effort, tout est dans la musique !
Tout ce qu'il faut de battements émus de notre cœur
En notre sein chantant son hallali vainqueur ;
Est-il une oraison sans une psalmodie,
Une herbe sans frisson ?
L'ANTONIN
Oui, tout est harmonie.

ROUSSEAU
Depuis du nouveau-né le doux vagissement
Jusqu'au râle de mort savez-vous un accent
Qu'on ne peut arrêter ?

L'ANTONIN
Hautbois ? Claveciniste ?

ROUSSEAU
J'ai suivi jusqu'alors un destin fantaisiste
Qui ne m'a point permis de montrer mes talents.
Mais, à ne rien celer, vous en seriez content.

L'ANTONIN
J'en veux faire l'épreuve. Êtes-vous de la ville ?

ROUSSEAU
Je suis de tout pays où je trouve un asile,
Et cherche un peu de pain.

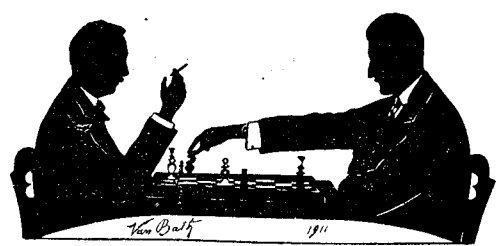
L'ANTONIN
En quoi faisant ?

ROUSSEAU
Mais rien !
Si l'homme ne naissait bon, je serais vaurien.

L'ANTONIN
Ciel ! Il ne le faut, et je voudrais, jeune homme,
Vous servir s'il se peut. Robichon, l'on me nomme.
Je suis frère Antonin et fais profession
De copier des chants pour quelques pensions ;
Mais j'ai trop de travail ; seriez-vous capable
De m'aider dans ma tâche ?

ROUSSEAU
O moins inestimable,
Sous tes traits rebondis, je crois que m'apparaît
La Providence.

(A suivre).



PARTIE N° 49
Partie Pontziani

BLANCS
M. Showalter
1. P 4 R
2. C 3 FR
3. P 3 FD
4. D 4 TD

NOIRS
M. Pillsbury
1. P 4 R
2. C 3 FR
3. P 3 FD
4. D 4 TD

Si l'on désire éviter les complications du Pontziani, il faut jouer C 3 FR. Le nouveau coup de M. Pillsbury semble aventureux, il ne donne l'attaque que momentanément. Les coups habituels P 4 R ou P 3 FR sont préférables.

5. P 3 P
6. D 1 D
7. D 2 C
8. F 4 FD
9. D 2 R
10. P 4 D
11. F 3 CD
12. P 3 TR
13. F 3 R

5. C 5 D
6. C 3 C
7. C 3 FR
8. F 3 D
9. P 3 TR
10. R 3 L
11. T 1 R
12. F 3 R

Il n'est pas le temps d'avancer P 4 FD à cause de la menace P 6 R.

13. P 4 CD
Considérant le pion qu'ils ont de moins, ils veulent prévenir P 4 FD. Les blancs profitent de l'occasion pour attaquer de l'autre côté et il s'en suit un combat intéressant.

14. P 4 CR
15. C 2 D
16. F 2 FD

14. C 2 R
15. P 4 TD
16. F 2 FD

Tranquille, mais efficace ; cela consolide la défense des blancs et force l'ouverture de la ligne du CR pour l'attaque.

17. P 3 P
18. R 3 Q
19. T 1 CR
20. T 2 CR
21. T 1 CR

17. F 3 P
18. C 3 FR
19. R 1 T
20. C 3 P
21. C 5 FR

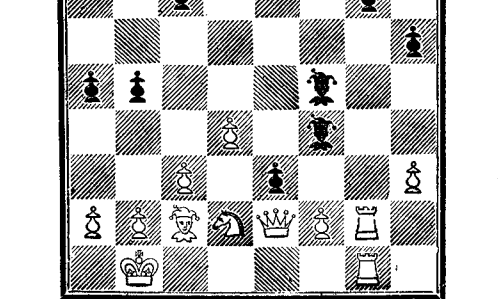
F 1 FR serait plus défensif mais les noirs préfèrent, à tout hasard, risquer une contre-attaque.

22. F 3 C
23. R 1 C

22. F 3 F
23. R 1 C

Si 23. T 3 P — D 3 FR ou F 4 CR et la suite ne serait pas facile. Le coup du texte menace de gagner le PR, ce qui serait décisif.

23. P 6 R



Position après le 23^e coup des noirs

24. F 3 F
25. T 3 P
26. T 7 TR
27. T 3 D

24. P 3 C
25. D 4 CR
26. R 1 C
27. F 3 T

Une malheureuse erreur sans laquelle M. Pillsbury aurait probablement annulé la partie ; le fou devait rester à 5 F pour défendre le PD. Maintenant, les blancs vont pouvoir bientôt capturer ce pion et le reste va tout seul.

28. F 6 R
29. R 2 F
30. P 4 TR
31. F 5 FR
32. D 4 CR
33. R 3 P
34. F 6 R
35. P 4 FR
36. D 2 CR

36. D 3 FR
37. P 5 D
38. F 3 TR
39. R 3 D
40. P 4 FD
41. D 5 FD
42. P 5 D
43. P 3 CD

Une précaution inutile, 43. D 3 R menaçait le F et D 5 CR+ était plus rapide.

44. R 4 R
Nous ne voyons aucune objection à 44. D3R — F 3 FR ; 45. D 3 CR+ suivi de D 4 PF et gagnant.

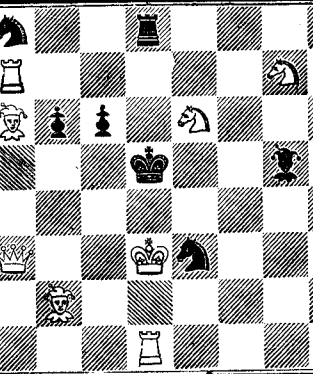
45. D 1 CR+
46. P 5 FD
47. P 3 CD
48. R 4 D
49. P 6 FD
50. P 6 D
51. D 4 FR
52. D 3 P
53. D 4 FR
54. R 4 F
55. P 6 FR
56. P 7 FR+d
57. D 7 D
58. F 5 D
59. P 7 FD
60. R 5 F
61. R 5 F
62. D 3 F
63. D 5 R+
64. F 6 R
65. D 5 FR+
66. R 6 D
67. R 7 R

45. F 3 D
46. F 2 R
47. F 1 D
48. T 1 R
49. T 2 R
50. P 3 P
51. F 2 R
52. F 1 D
53. F 2 FD
54. T 2 CR
55. R 2 T
56. R 2 C
57. F 7 TR
58. T 5 CR+
59. T 3 P
60. R 3 C
61. T 5 CR
62. R 3 T
63. T 3 CR

Les noirs abandonnent.

PROBLEME N° 49
par M. G. J. Slater (3 points)

NOIRS, 8 pièces



BLANCS, 9 pièces
Mat en deux coups.

SOLUTION DU PROBLEME N° 47

1. D 8 CR (Huit variantes).
Solutions justes : Mme Miette ; MM. Genin, H. Callard, Girardot, Moutier, Brotonniere.

Solutions du n° 46 : M. Brotonniere.

EN PASSANT.

NOTA. — Prière d'envoyer les solutions et toutes correspondances à En Passant, Académie de Billard et d'Echecs, 31, rue de la Martinière, à Lyon.

Hors Concours **DEMANDEZ**
PARIS 1900 LONDRES 1908 **PARTOUT LE**

AUX 100.000 CRAVATES
54, Rue de l'Hôtel-de-Ville (angle rue Grenette)
ACTUELLEMENT NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

AUX 100.000 CHEMISES
8, Cours Gambetta (près la place du Pont)

FARINES POUR RÉGIMES
Diabète, dyspepsie, entérites, etc.

PAINS ET PÂTES AU GLUTEN
Légumes secs toujours renouvelés

H. LENOIR
12, Place de la Miséricorde, LYON

HENRI ESDERS

NOS COMPLETS ET PARDESSUS D'HIVER
25 - 32 - 38 - 45 - 55 fr.

PARDESSUS NOUVEAUTÉ
a) Forme croisée, avec ou sans martingale.
b) Droit, boutons apparents, parements et col en tissu.
c) Pardessus auto, large col et revers, deux rangs de boutons

25 - 32 - 39 - 52 - 65 - 78 fr.

Demandez notre Catalogue contenant 22 échantillons de Séries Réclame

A LA GRANDE FABRIQUE DE PARIS
87-89, Rue de la République (Angle de la rue Comfrot), LYON

Succursales à PARIS et à MARSEILLE

HIPPOSARCINE ROY

Suc musculaire intégral exprimé à froid, le plus riche en azote glycogène, hémoglobine, phosphates et fer. Une cuillerée à bouche contient tous les principes actifs de 125 gr. de viande crue

Spécifique des tuberculoses, de l'anémie, de tout état de consommation, d'affaiblissement, de faiblesse, de dépression, de croissance, de grossesse, d'allaitement

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Vente en Gros : GIVAUDAN, LAVIROTTE & Co, 8, Quai des Étroites, LYON

ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE A MM. LES DOCTEURS

ANIODOL

LE PLUS PUISSANT Antiseptique Désodorisant

Sans Mercure, ni Quinine — Ne tache pas — Ni Toxique, ni Canstique.

OBSTÉTRIQUE — CHIRURGIE — MALADIES INFECTIEUSES

SOLUTION COMMERCIALE au 1/100^e (Une grande cuillerée dans 1 litre d'eau pour usage courant).

PUISSANCES (Établies par M^r FOUARD, Ch^{re} à l'INSTITUT PASTEUR)

BACTÉRICIDE 23,40 sur le Bacille typhique
ANTISEPTIQUE 52,85
Celles du Phénol étant : 1,85 et du Sublimé : 20.

SAVON BACTÉRICIDE A L'ANIODOL 20%
POUDRE D'ANIODOL INSOLUBLE remplace l'iodoforme

Echantillon B^{re} de l'ANIODOL 32, Rue des Mathurins, PARIS. — SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS.

SUC SIMON Liqueur Select Très Digestive DÉLICIEUSE A L'EAU CHAUDE

UN PROGRÈS REEL

Le savoir, l'intelligence et l'activité peuvent se transformer en capital, par l'assurance sur la vie ; aussi cette forme merveilleuse d'Épargne se propage-t-elle très rapidement de nos jours.

Ce qui importe, c'est de rechercher la Compagnie qui offre le maximum d'avantages, puisque la nouvelle loi de contrôle les met toutes sur le même rang au point de vue de la sécurité.

LA MONDIALE, administrée par les Notabilités Financières et Industrielles du Nord, donne l'assurance au meilleur marché (tarif minimum imposé par le Ministère du Travail) et répartit en outre à ses assurés la totalité de ses bénéfices (11 % de la prime depuis sa fondation).

Elle donne, en outre, la police la plus claire et la plus libérale.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser :
A. M. H. DE LA GRANDVILLE, directeur, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 — Saint-Irénée, LYON

Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Maladies Nerveuses et de la Neurasthénie.

SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Convalescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

SOMMAIRE
Du numéro du LYON UNIVERSITAIRE du vendredi 18 octobre 1912

1. Rentrée des classes (Léon Werth) ;
2. Nos Facultés ;
3. Faculté de droit (concours de l'année scolaire 1911-1912) ;
4. L'Hôpital modèle de Lyon ;
5. Ecole du service de santé militaire.
6. Boursiers de l'Université de Lyon ;
7. Enseignement colonial ;
8. Ecole française d'Athènes ;
9. L'enseignement en Tunisie ;
10. Salon d'automne (Jean Stizza) ;
11. Les morts lyriques (A. C.) ;
12. La France au Maroc ;
13. A travers Lyon ;
14. Ligue française de l'Enseignement ;
15. Variétés ;
16. Bibliographie ;
17. Grand-Théâtre (ouverture de la saison) ;
18. Chronique des échecs ;
19. Echos des spectacles ;
20. Feuilleton « Rousseau à Lyon »

FABRIQUE D'ARTICLES DE VOYAGE
Maison fondée en 1863

SELLERIE CIVILE et MILITAIRE
Spécialité de harnachements pour Officiers de toutes armes

Malles — Sacs — Valises — Maroquinerie fine
Équipement — Croix — Médailles

P. BOUVIER
56, Rue Victor-Hugo, 56 (Anc^e 4, place Carnot)

ACHAT et VENTE — HARNACHEMENTS D'OCCASION

Remise : 10 % au comptant sur articles de voyage et 5 % sur sellerie

RICINOPALMINE Lagoutte
à base d'huile de ricin pure désodorisée adoucie et parfumée

Nouveau PURGO-LAXATIF
doux, prompt et sûr sans aucune toxicité goût agréable, le meilleur pour les enfants

ÉCHANTILLON et LITTÉRATURE SUR DEMANDE
5, Boulevard des Brotteaux — LYON
LABORATOIRE DE PHARMACOLOGIE GALENIQUE

VILLAS HYGIÉNIQUES
A BON MARCHÉ

endroit le plus sain et le plus salubre près de Lyon, tramway à 0.10. Villas depuis 3.800 francs. Terrains depuis 1 fr. 50. Eau, gaz, électricité

S'adresser REYNARD
BRON-AVIATION
TÉLÉPHONE N° 2

Le propriétaire-gérant : Paul MALOT.

Imp. WALTENER et Co, 3, rue Stella, Lyon.

RHUMATISMES & NÉVRALGIES et toutes les Maladies Arthritiques et Névralgiques

Scoliotique, Goutte, Gravelle, Coliques hépatiques et néphrétiques, Lumbago, Maux de reins, Migraines, Crampes, Neurasthénie sont guéris radicalement et en peu de jours par les

CACHETS DE L'HERMITE

Le plus puissant Antirhumatisme et Antinévralgique connu

AUCUN RÉGIME — JAMAIS D'INSUCCÈS

Les Cachets de l'Hermitte sont un composé de plantes dépuratives, qui renouvellent le sang en le débarrassant de toutes ses impuretés ; urates, acide urique et tout germe de maladie. — Ils sont également un calmant et un reconstituant des nerfs.

La boîte de 20 Cachets : 3.50 (franco contre mandat-poste)

Dépôt général : Pharmacie F. LÉVIGNE, 8, place Sathonay, Lyon

et dans toutes les bonnes pharmacies. Si vous ne trouvez pas ce produit chez votre pharmacien, adressez-vous directement ou priez-le de vous le faire venir.

Imprimerie WALTENER & Co
Rue Stella, 3, LYON

THÈSES DE DROIT ET DE MÉDECINE

DIVORCES

Etude de M^r PIDARD, avoué à Lyon, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Divorce

D'un jugement de défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le vingt mars mil neuf cent douze, enregistré, expédié ;

Entre :
Madame Hélène RIVOIRE, épouse de Monsieur Ernest-Joseph RADARES, avec lequel elle demeure de droit, mais autorisée à résider séparément à Lyon, 31, rue de Londres, chez son père, M. RIVOIRE, assistée judiciairement par le docteur du Bureau de Lyon du dix décembre mil neuf cent onze.

Demanderesse comparant par M^r PIDARD, avoué.

D'une part ;

Monsieur Ernest-Joseph RADARES, son mari, ouvrier d'usine, domicilié à Villeurbanne (Rhône), 22, rue Cité-Delaussalle.

Défendeur défaillant, faute de constitution d'avoué.

D'autre part ;

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux RADARES-RIVOIRE, aux torts et griefs du mari.

Monsieur le Président de la Chambre des Notaires de Lyon, ou

tel notaire qu'il délèguera, est commis pour liquider les droits des parties.

M^r PIDARD, avoué, a occupé dans l'instance pour Madame RADARES.

Article 247 du Code civil.

Pour extrait :
Signé : PIDARD.

ECHOS DES SPECTACLES

GRAND-THEATRE. — Ce soir, à 8 h. 1/2, « Manon » ; demain samedi, « Les Huguenots » ; dimanche en matinée, « Salammbô » ; dimanche en soirée, « Manon ». En préparation : « L'Or du Rhin » et « Don Quichotte ».

THEATRE DES CELESTINS. — Les dernières représentations de « Primerose », finissant dimanche 20 octobre courant, le premier cycle d'opérettes françaises commencera le lundi 21, avec « Rip », opérette en 5 actes et 7 tableaux, de MM. Meilhac, Gille et Parina, musique de Robert Planquette, pour laquelle la Direction des Célestins a engagé une pléiade d'artistes de premier ordre : en tête, Mlle Zorah Dorly, première chanteuse du théâtre de la Monnaie ; M. Raynal, du Grand-Théâtre de Lyon ; Mlle Allard, du Casino de Monte-Carlo ; MM. Bertheaud, du Casino de Monte-Carlo ;

Désiré, Lhermitte, de la Gaîté ; Maurice Fabre, de l'Opéra, etc., etc. Trois décors neufs, 150 costumes neufs ; l'orchestre, sous la haute direction de Philippe Flon. Puis, viendront : « La Fille de Madame Angot », opérette, de Clairville, Straud et Koning, musique de Ch. Lecocq ; « Susie la Milliardaire », opérette nouvelle, de Ma-reil, musique de Scottie, création à Lyon. Enfin, une série d'opérettes, dont nous tiendrons nos lecteurs au courant.

NOUVEAU-THEATRE. — Ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2, soirée de gala avec les concours de M. Maurice de Féraudy et de Mlle Cécile Sorel, de la Comédie-Française ; « Poliche », comédie, de M. Henry Bat-taille.

CASINO-KURSAAL. — Les représentations du Casino-Kursaal sont toujours d'une haute tenue artistique, nous pourrions même ajouter littéraire ; c'est ainsi qu'il nous a été permis d'applaudir, mardi dernier, le verveux Amelot, chanteur comique, dans ses œuvres : Luigi del Oro, un instrumentiste de talent ; les Niards, qui ont présenté un sketch acrobatique ; Maz-zut et Mazette, d'amusantes excentriques américaines ; Odette Aubert, aux danses exquises. Vendredi, nous avons goûté M. Jacques de Féraudy, ex-pensionnaire de la Comédie-Française ; Mlle Rachel Lannay, de l'Opéra-Comique, dans un sketch délicieux, « Pick... Maître... » de Jacques de Féraudy ; nous avons été charmé par les « Jolies Chansons de France », qu'interprètent très artistiquement Jean Bataille et Lucie Derymon ; enfin, mardi 29, nous assisterons à la rentrée de l'incomparable Sinobél, le talentueux comique, qui obtient sur la scène du Casino-Kursaal de si magnifiques succès ; nous applaudirons le « Music-Hall des Sinnes », présenté par Miss Maud Rocher ; Gaby Daryane, qui nous revient avec un répertoire très gai ; Edmée Réal, une bonne diseuse ; les Cinq Suppé, dans un acte musical très réussi ; les frères Preser, les plus forts gymnastes aux anneaux, et Chambard, un amusant comique du Concert Mavol.

Avec des programmes semblables, nous comprenons que le tout Lyon qui s'amuse se donne rendez-vous au Music-Hall de la rue de la République, certain d'y trouver toujours un spectacle de bon goût très divertissant et de tout premier ordre.

Tous les dimanches et fêtes, matinée à 2 heures, avec toute la troupe. Tous les jeudis, à 2 h. 1/2, matinée à prix réduits.

HORLOGE - THEATRE - CONCERT. — Le prodigieux succès obtenu par cette joyeuse opérette militaire, « Pas de Femmes », a engagé à en prolonger les représentations. Or, jusqu'à mardi inclus, les amateurs de gaieté auront donc en perspective de joyeuses soirées, en

venant voir et revoir « Pas de Femmes ! » qui sera également joué dimanche, en matinée, à 2 h. 1/4.

Et mercredi prochain, il y aura grand gala à l'Horloge, avec la création à Lyon de deux ouvrages signés par des auteurs réputés comme esprit et comme joyeuse humeur : 1^{er} « La Chance d'Au-guste », comédie-bouffe en 2 actes, de MM. A. Courtet et Léo Lelièvre ; les principaux rôles seront joués par les excellents comédiens : Max Martel, Reynal, Snopce, Klan, Kamil, Devily ; les gracieuses artistes Ninon Thalie, Lina Maurès, Duhay-Lafage, Suzanne Kiliz et Jeanne Brunetys, etc. ; 2^e « Pied-de-Chou », vaudeville militaire en 2 tableaux, de M. Emile Herbel, encore un auteur qui n'engendre pas la mélancolie. Le premier tableau se passe chez Zézette de Haut-plumard, où se déroulent maints quiproquos amusants ; le second tableau, « Aux Manœuvres », où se succèdent des scènes du plus haut comique et avec de joyeux inter-prètes tels que Lafage, Nériasse, Boulingard, Klan, Kamil, Fresnois ; Mmes Ninon Thalie, Lina Maurès, Duhay-Lafage, on peut escompter d'avance un gros succès d'humour.

Jeu, matinée à prix réduits. Vendredi, fête de la Toussaint ; grande matinée et soirée : spectacle extraordinaire.

SCALA-THEATRE. — Ce magnifique établissement, situé en plein centre de la ville, est le rendez-vous

favori des amateurs de bon spectacle cinématographique. Le programme de la semaine, dont nous donnons le programme, ne manquera pas d'attirer un nombreux public. Vues des plus variées, tous jours intéressantes, phonoscènes et filmiparants, excellents chanteurs pendant les vues, orchestre de tout premier ordre pendant les entractes, tels sont les éléments de succès de Scala-Théâtre.

Programme du 28 octobre au 3 novembre 1912 : Gros-lard a de bons pommons ; le Pont sur l'abîme ; Léve une jambe et danse ; On demande une grand-mère ; le De-voir et l'Amour ; Boule-de-Neige et Bébé se noie ; Onésime et le chien bienfaisant ; Journal des Actuali-tés ; Phonoscènes et Filmiparants.

Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2 ; soirée à 8 h. 1/2. Spectacle de famille le plus intéressant et le meilleur marché de tous.

ROYAL-CINEMA (20 place Bel-lecour, angle rue de la Charité). — Salle luxueuse et aérée, confort mo-derne, merveilleux spectacle, ren-dez-vous des familles. Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2.

SKATING - RINCK (boulevard Pommerol). — Tous les jours, de 9 heures du matin à 11 heures du soir.

AMERICAN-SKATING. — Tous les jours, matinée et soirée (excep-

Le Courrier Européen

France : 12 fr.
Etranger : 15 fr.

Revue Politique Internationale

FONDATEURS :
BJORNSTJERNE BJORNSON,
Nicolas SALMERON

COMITÉ DE DIRECTION :
B. Pérez GALDÓS, Georg BRANDES,
Jacques NOVICOW, Gabriel SÉAILLES,
Professeur à la Sorbonne, G. SERGI,
Professeur à l'Université de Rome,
Ch. SEIGNOBOS, Prof. à la Sorbonne.

Le « Courrier Européen » rembourse intégralement le montant de son abonnement par des Primes

ENTIÈREMENT GRATUITES

Numéro Spécimen Gratuit sur demande
278, Boulevard Raspail, Paris